

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDECHE MERIDIONALE

DEL 2021-018

**DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 04.06.2021**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt et le quatre juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **Salle Halte Découverte – Espace Gare – à Saint Jean Le Centenier**, sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 16 H 00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : Messieurs Marc BRUN, Pierre CHAPUIS, Jacques GEIGUER
CCBA : Messieurs Jean COLLIGNON, Robert LACROTTE, Patrick MAISONNEUVE, Gérard SAUCLES, Guy MASSOT, Max BOUSCHON, Jean-François DEVES, René SOULERIN et Mesdames Joelle ROSSI & Colette PASTRE.

Montagnes d'Ardèche : Messieurs Jacques GENEST, Sébastien PRADIER.

Pays des Vans en Cévennes : Messieurs Thierry BRUYERE-ISNARD, Gérard GSEGNER, Lionnel ROBERT

Beaume Drobie : Messieurs Francis CHABANE, Christophe DEFFREIX, Pascal WALDSCHMIDT.

Berg et Coiron : Mesdames Marie FARGIER, Michelle GILLY et Monsieur Joël CROS.

Gorges de l'Ardèche : Messieurs Claude AGERON, Nicolas CLEMENT

Val de Ligne : Monsieur Bernard CHANIOL et Madame Brigitte BAULAND

Nombre de Délégués :

En exercice : 38
Présents : 28
Procurations : 08
Votants : 36
Absents : 0

Date de convocation : le 28.05.2021

Procurations : M. Jean-Luc ARNAUD à Gérard SAUCLES, M. Vincent AUZAS à M. Christophe DEFFREIX, M. Yves VEYRENC à M. Pierre CHAPUIS, Mme Bérangère BASTIDE à M. Lionnel ROBERT, Mme Martine TAUPENAS à M. Jean COLLIGNON, Mme Marie-Christine DURAND à M. Nicolas CLEMENT, M. Johan DELEUZE à Mme Brigitte BAULAND, M. Max TOURVEILHE à M. Patrick MAISONNEUVE.

Secrétaire de séance : M. Lionnel ROBERT

Objet : Indemnités des élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un syndicat mixte fermé est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale constituées par le montant de l'indemnité maximale du Président (35.44 %) et des deux vice-présidents (17.72 %) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB : 1027) ;

Considérant la demande du Président de ne bénéficier que de 50 % de l'indemnité maximale ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Comité syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1° De voter les indemnités suivantes qui évolueront en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Nom, Prénom	Fonction	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique IB : 1027	Montant (brut mensuel)	Montant annuel
Gérard SAUCLES	Président	17.72 %	689.20€	8 270.04 €
Jacques GENEST	Vice-Président	17,72 %	689.20 €	8 270.04 €
Lionnel ROBERT	Vice-Président	17.72 %	689.20 €	8 270.04 €
Total			2 06760	24 811.20 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES



Le Sous-Préfet
M. ARGENTIÈRE

14 JUIN 2021